

Qui peut m'orienter si le père/la mère de notre enfant l'a enlevé à l'étranger ?

Mise à jour : Mercredi 15 mars 2023

Région wallonne • Région de Bruxelles-Capitale • Région flamande

Cette fiche a été mise à jour il y a plus d'un an.

1) Adressez-vous au "**Point de contact fédéral : Enlèvement international d'enfants**". Ce service fait partie du SPF Justice.

Il est chargé notamment de vous orienter vers les instances compétentes et de vous aider dans vos démarches. Ce point de contact est accessible tous les [jours ouvrables](#), et un service de garde est mis en place pour les cas nécessitant une réaction urgente.

Coordonnées :

Point de contact fédéral
Boulevard de Waterloo, 115
1000 Bruxelles

Pour les joindre :

- par téléphone : 02 542 67 00 (24h/24, 7j/7)
- par fax : 02 542 70 06
- par mail : rapt-parental@just.fgov.be

Vous pouvez aussi consulter leur [site internet](#).

2) **Child Focus**, le Centre Européen pour Enfants Disparus et Sexuellement Exploités, peut vous offrir une assistance en cas d'[enlèvement parental](#) international (et éventuellement en cas de crainte d'enlèvement).

Il offre une aide de première ligne et un encadrement personnalisé, notamment en faisant appel à son réseau de partenaires à l'étranger.

Dans certaines situations, il peut vous offrir une aide financière ou matérielle, si vous disposez de faibles ressources.

Coordonnées :

Child Focus
Avenue Houba - de Strooper 292
1020 Bruxelles

Pour les joindre :

- par téléphone : 116 (24h/24) depuis la Belgique ou +32 2 475 44 99 depuis l'étranger

Vous pouvez aussi consulter leur [site internet](#)

Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

Les documents types

[Brochure : Enlèvements internationaux d'enfants - édition 2011 - éditée par le SPF Justice.](#)

